

Réseaux et infrastructures

Le réseau des canalisations de la commune est ancien et de nombreux travaux ou études sont en cours sur le territoire communal ou à sa périphérie.

La mise en séparatif du réseau communal est une obligation légale, et la commune consent depuis plusieurs années des investissements conséquents dans ce domaine.

Mise en séparatif au chemin Python

Ainsi, lors de sa séance du 20 juin 2013, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 140'000.- TTC, afin d'entreprendre des travaux de mise en séparatif du collecteur privé situé sous le chemin Python, ainsi que des travaux de réaménagement de surface.

Conformément aux dispositions contenues à l'article 27, alinéa 4, du règlement d'exécution de la loi sur les eaux du 15 mars 2006 (L 2 05.01), la ville de Chêne-Bougeries prend en charge les 25 % du coût total de réalisation de cet équipement collectif privé d'assainissement ; les différents propriétaires privés concernés se partageant le solde de la charge financière répartie proportionnellement aux surfaces brutes de plancher, telles qu'elles résultent du tableau de répartition des droits à bâti.

Pour le surplus, une clef de répartition des coûts ayant été agréée entre l'ensemble des copropriétaires, dont la ville de Chêne-Bougeries, selon les quotes-parts inscrites au registre foncier, des travaux seront également entrepris en vue d'une réfection complète de la surface du chemin Python.

Mise en séparatif à l'avenue des Arpillières

Lors de sa séance du 30 janvier 2014, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 1'450'000.- TTC destiné à la réalisation des travaux de mise en séparatif du collecteur privé situé sous l'avenue des Arpillières.

Réuni en séance le 10 avril 2014, le Conseil municipal a également voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 4'247'899.- TTC afin d'entreprendre des travaux de mise en séparatif du collecteur et de construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA entre les kilomètres 72.260 et 72.711, tronçon se situant entre le chemin de Grange-Falquet et la rivière Seymaz. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée, pour le compte de la commune, par la direction de projet CEVA, laquelle assume également la coordination générale du chantier avec les services spécialisés du canton, à savoir, entre autres, le Service de la planification de l'eau (DETA-SPDE).

Aménagements routiers complémentaires à Conches

Concernant le domaine des infrastructures routières, il convient de relever que le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 30 janvier 2014, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 95'000.- TTC, afin de réaliser des aménagements complémentaires dans le secteur des chemins de la Colombe et des Bougeries.

En effet, bien que le chemin de la Colombe se situe en zone 30 km/h, le trafic y était soutenu compte tenu des conditions locales de circulation. Une visibilité directe devait donc être rétablie au carrefour dudit chemin de la Colombe et du chemin Dupuy. Pour ce faire, il convenait d'implanter des îlots en forme d'« oreilles », le carrefour existant s'en trouvant déplacé de deux mètres environ.

Les deux autres carrefours du chemin de la Colombe avec le chemin des Bougeries et celui de Vert-Pré ont également été réaménagés, afin, entre autres, de renforcer la perception de la priorité de droite à accorder et de diminuer la vitesse des véhicules empruntant ces dessertes locales.

L'implantation de deux « coussins berlinois » au carrefour des chemins de la Paumièvre et des Bougeries est également prévue.

Des sinuosités sont créées sur le tronçon rectiligne du chemin des Bougeries en implantant du stationnement alterné en vue de ralentir le trafic. Par ailleurs, la courbe d'entrée sur ledit chemin sera resserrée au niveau du carrefour de « Malagnou ».